Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Département de la Vendée

Date de la convocation : 29 septembre 2026
Séance du Conseil Municipal : 5 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD - Patrick JADAUD – Mathilde FRANGEUL - Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations n°31 à 33) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU – Angélique BOISSELEAU - Benjamin BRÉLIVET – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération n°38) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusée : Martine FORGERIT donne pouvoir à Guylaine MERLET

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 33 et 38
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 31, 32, 33 et 38
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 31, 32, 33 et 38

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

28. CESSION D'UN BIEN COMMUNAL SITUÉ 24 PLACE DU PETIT BOURG AU PROFIT DE MONSIEUR STEVEN CHARUAULT- Rapporteur : Nathalie HERBRETEAU

Dans le cadre d'une convention entre la ville et Agorastore, la Ville des Herbiers a confié la commercialisation d'un bien communal sis 24 Place du Petit Bourg et cadastré section C numéros 1644 et 1648 d'une contenance globale de 466 m² par mandat exclusif à Agorastore.

Cette vente aux enchères s'est déroulée du 09 au 11 juin 2026. L'offre d'achat de Monsieur Steven CHARUAULT a été retenue, tenant compte de son projet d'habitat en tant que primo-accédant.

Cette cession est proposée au prix de 81 000 €, en ce compris la commission due à Agorastore d'un montant de 10 800 €, en sus les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 085-218501096-20261005-2026OCTDEL28-DE

La cession est assortie des modalités techniques et particulières suivantes :

- ce bien doit rester à vocation d'habitation,
- l'acquéreur devra respecter les orientations du PLUiH,
- l'accès piéton à la parcelle cadastrée C numéro 1648, enclavée, s'effectuera par un chemin qui n'est pas une voie carrossable, via un terrain privé. La formalisation d'une servitude de passage devra être inscrite à l'acte notarié.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette cession.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal 2026,
Vu l'avis du service du Domaine du 11 septembre 2026 ci-annexé,
Vu l'offre d'achat signée de Monsieur Steven CHARUAULT du 11 juin 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement, environnement et grands travaux du 23 septembre 2026,
Considérant le désintérêt pour la ville de conserver ce bien communal à usage d'habitation,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de céder à Monsieur Steven CHARUAULT ou toute entité s'y substituant le bien à usage d'habitation situé 24 Place du Petit Bourg cadastré section C numéros 1644 et 1648 d'une contenance globale de 466 m² au prix de 81 000 €, en ce compris la commission due à Agorastore d'un montant de 10 800 €, en sus les frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- précise que les modalités de vente précitées devront être respectées,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que la recette sera imputée au compte 775 du budget principal.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DES HERBIERS
85500 (Vendée)
R.F.

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

Transmis en Préfecture le : 12 OCT. 2026
Publié électroniquement le : 12 OCT. 2026